



EIDGENÖSSISCHE FINANZVERWALTUNG
ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES
AMMINISTRAZIONE FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Bern, den 28 novembre 1978
Berne, le

*le cours préparés
une réponse à côté
signature JC 1-12-79*

Direction de la coopération
au développement et de
l'aide humanitaire

3003 p. inf. B e r n e *St.*

Ihr Zeichen / V. réf. / V. rif.

U. Zeichen / N. réf. / N. rif.

940

an	CR	RR	WM	DC	HH	HL	a/a
Datum	30/11	30/11	1.12	1/2	6/12		
Visa	e	PC	PC	PC	PC	PC	
EPD	29. Nov. 1978						
Ref.	t. 751-4						

*Vous savez que (17.12)
arrivé à la même con-
clusion que M. Dieris*

Contribution de financement du programme
de SWISSAID pour 1979

*t. 140.- ✓
t. 143.- ✓
t. 750.- ✓*
3.12.

Monsieur le Directeur,

Votre proposition no 153/78 relative à l'objet précité,
que vous nous avez soumise pour approbation, inaugure
un nouveau système de financement par votre Direction
des projets des organisations privées suisses d'aide au
développement.

Alors que, jusqu'à ce jour, ce financement intervenait
séparément pour chaque projet, vous envisagez maintenant
d'accorder votre soutien au programme de ces organisations,
dont vous vous réservez toutefois d'exclure les actions
qui ne correspondraient pas à vos priorités.

Une telle procédure aurait pour avantage de permettre à
votre Direction de se décharger quelque peu d'un certain
nombre de travaux inhérents à la préparation et au contrôle
des projets, décharge qui vous paraît indispensable pour
parvenir à garder la maîtrise d'une aide, dont les moyens
financiers croissent sans que pour autant le personnel
à disposition pour la gérer ne soit augmenté (blocage des
effectifs).



- 2 -

Nous comprenons parfaitement les difficultés qu'une telle situation engendre pour vous et c'est pourquoi nous n'entendons pas nous opposer à des mesures du genre de celle que vous préconisez en l'occurrence, pour autant qu'elles garantissent une utilisation efficace et économe des moyens financiers à disposition, ainsi qu'un contrôle suffisant de leur utilisation.

Dans le cas présent, nous pensons que le renforcement de la collaboration avec les organisations privées suisses en général et avec SWISSAID en particulier est une mesure opportune. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons signé votre proposition, quand bien même elle appelle de notre part une réserve de principe. Alors que le projet d'entrée en matière, que vous nous aviez soumis il y a quelques mois, envisageait une participation au financement du programme de SWISSAID de 50 %, votre proposition actuelle la porte à 55 % et affiche d'ores et déjà votre intention de la relever, par la suite, jusqu'au niveau de deux tiers.

Nous comprenons fort bien qu'il soit apparu nécessaire, dans le cadre du système de financement en vigueur jusqu'à ce jour, de financer à plus de 50 % certains projets des organisations en question auxquels la Confédération avait un intérêt tout particulier. Nous doutons par contre fortement qu'il soit opportun, dans le cadre d'une procédure globale de financement, que la Confédération subventionne ces oeuvres dans une proportion dépassant celle qui prévaut actuellement. Nous allons même jusqu'à penser que, dans les cas où cette proportion est actuellement supérieure à 50 %, elle devrait, si possible, être réduite. Nous craignons, en effet, que, par

- 3 -

une intervention financière trop massive, la Confédération ne décourage, nolens volens, l'esprit d'initiative, dont ces organisations doivent faire preuve dans leur recherche de fonds privés (collectes), ce qui serait hautement regrettable.

Le motif de notre réserve n'est pas, ainsi qu'il ressort de ce qui précède, de nature financière, mais plutôt d'ordre tactique ou psychologique. Elle nous est inspirée par l'expérience qui a amplement démontré les effets inhibants de l'intervention financière accrue des collectivités publiques sur l'initiative privée. Nous vous saurions dès lors gré de bien vouloir reconsidérer cet aspect du problème et de vous efforcer, de manière générale, de maintenir votre soutien financier aux programmes des organisations en question dans des proportions raisonnables, assurant dans toute la mesure du possible un équilibre des forces et des efforts entre la Confédération et ses partenaires privés.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien porter à cette question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

ADMINISTRATION FEDERALE
DES FINANCES
Le Directeur



R. Bieri

✓ Annexe: proposition no 153/78
signée

Copie: Contrôle fédéral des
finances